

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°020

OBJET : INVESTISSEMENTS GÉRÉS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) PROGRAMMATION PLURIANNUELLE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 38	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Gérard LARRAT Maire.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GASC, Mme FORTET, M. MARTY, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Les dépenses d'équipement du Budget Principal comprennent des crédits de paiement de programmes gérés selon la procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées ; elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des mandatements de l'année.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement ne prend en compte que les crédits de paiement.

Le tableau récapitulatif des programmes gérés en AP/CP est :

Programme	Autorisation (AP)	Crédits de paiement			
		Antérieurs à 2025	2025	2026	Au-delà de 2026
AP001 Office de tourisme intercommunal	4.150.000,00	18.656,24	270.000,00	3.100.000,00	761.343,76
AP002 Actions 10 et 11 (OGS)	2.740.000,00	62.026,61	2.400.000,00	277.973,39	0,00
AP003 Maison des Jeunes et de la Culture	2.174.000,00	707.415,21	970.000,00	496.584,79	0,00
AP004 Campagnes OPAH-RU	2.843.000,00	148.602,45	347.900,00	1.032.000,00	1.314.497,55
AP005 Informatique dans les écoles	150.000,00	0,00	150.000,00	0,00	0,00

AP006 Ilots de fraicheur	600.000,00	139.053,93	200.000,00	200.000,00	60.946,07
AP007 Horodateurs	750.000,00	0,00	500.000,00	215.000,00	35.000,00
AP008 Subventions au Syndicat mixte OGS	31.815,64	19.093,53	12.722,11	0,00	0,00
AP009 Eglise Saint-Vincent	1.600.000,00	0,00	705.000,00	895.000,00	0,00
TOTAL	15.038.815,64	1.094.847,97	5.555.622,11	6.216.558,18	2.171.787,38

Il est demandé au Conseil municipal de valider cette programmation d'autorisation de programme / crédits de paiement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251218-28206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 23/12/2025